



la Cape

Communauté d'Agglomération
des Portes de l'Eure

Signature du Contrat local de santé

30 juin 2016

Dossier de presse

Contact :

Marie-Pierre Kopf
Directrice de la communication
Tél. 06 45 66 23 77
mpkopf@vernon27.fr

Signature du Contrat local de santé

30 juin 2016

Dossier de presse

Sommaire

Communiqué de presse :

La Cape s'intéresse à la santé de ses habitants

- 1 – Éléments fondateurs
- 2 – La Cape prend en main la santé sur son territoire
- 3 – Génèse du contrat local de santé
- 4 - Objectifs
- 5 – 32 fiches actions pour 5 axes

Communiqué de presse

La Cape s'intéresse à la santé de ses habitants

En octobre dernier, la Communauté d'agglomération des Portes de l'Eure, consciente notamment du risque de désertification médicale qui pèse aujourd'hui sur les territoires, se saisissait de la compétence santé.

Outre la qualité de vie des habitants, l'attractivité du territoire dépend en effet de plus en plus de l'offre de soin.

Le Contrat local de santé, construit conjointement par la Cape, l'agence régionale de santé et le département de l'Eure, avec le concours de nombreux partenaires, a permis d'établir un diagnostic sur l'ensemble du territoire et de définir les grands axes sur lesquels un travail va devoir être mené. Le parcours de santé des personnes âgées, ou encore celui des personnes en situation de handicap, de même que le renforcement de l'attractivité du territoire, sont aujourd'hui clairement identifiés comme les domaines sur lesquels il convient de mener une action en priorité.

A travers le contrat local de santé, les trois partenaires s'engagent à conjuguer leur ressources sur 32 actions précises et ciblées au service de la qualité de vie des habitants d'aujourd'hui et de demain.

1 – Éléments fondateurs

Dans son livre programme Vernon mérite mieux, Sébastien Lecornu, aujourd'hui premier vice-président de la Cape et président du département de l'Eure prenait un certain nombre d'engagements :

Proposition n°84 : Installer un conseil de santé, organe de réflexion et de proposition réunissant les associations, les élus le Centre communal d'action sociale, les professionnels de santé, l'hôpital de Vernon, la nouvelle clinique du quartier Fieschi les ordres professionnel et l'agence régionale de santé.

Ce conseil, présidé par le maire, permettra de coordonner au mieux les actions à mener et d'établir une stratégie de long terme, notamment pour notre hôpital et nos maisons de retraite privées et publiques (...).

Proposition n°85 : Elaborer un plan local de santé.

(...) autour de trois axes de travail :

- Accès aux soins et à l'offre de soin
- Prévention
- Promotion du bien vieillir
- Observation locale de santé.

Proposition n°86 : Créer une maison de la Santé

(...) Vernon doit développer à terme une offre médicale municipale en coordination avec l'ensemble des professionnels.

Pour les élus, il est important de mener une politique volontaire en matière de santé publique, notamment préventive, même si ce volet n'appartient pas strictement aux compétences municipales ou communautaires. C'est une mesure d'urgence pour les habitants et un facteur d'attractivité pour les familles qui voudraient s'installer. Il en va de même pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes d'un handicap.

2 - La Cape prend en main la santé sur son territoire

La Cape a choisi de prendre en charge la compétence Santé le 1^{er} octobre 2015.

Philippe Cléry-Melin, vice président en charge de cette compétence expliquait alors :

« Le territoire est engagé depuis de nombreuses années dans le domaine de la promotion de la santé par l'existence d'un réseau local de promotion de la santé, agissant à l'échelle du territoire intercommunal, mais aussi, d'un atelier santé ville, agissant à l'échelle des quartiers « politique de la ville ». Ces deux dispositifs sont portés par le CCAS de Vernon et financés principalement par le Conseil régional, l'Agence Régionale de Santé, la CAPE et le CCAS de Vernon.

Néanmoins, différents diagnostics de l'observatoire régional de santé montrent d'une part, le caractère fortement déficitaire de l'offre de soin de

premier recours sur l'ensemble du territoire et d'autre part, des déterminants sociaux et des données de santé de la population préoccupants.

- *Taux de mortalité supérieur à la moyenne nationale*
- *Taux de suicide supérieur à la moyenne nationale (inférieur à la moyenne régionale)*
- *Taux de chômage supérieur à la moyenne nationale*

Depuis avril 2014, La CAPE a initié une réflexion en faveur de la santé et du bien-être sur son territoire, visant à améliorer la prise en charge globale et continue de la santé des habitants. Cette politique est envisagée de manière transversale et touchera les secteurs de l'enfance jeunesse, de l'habitat, de la cohésion sociale, du vieillissement de la population...

L'ensemble de cette démarche a vocation à se concrétiser dans le cadre d'un Contrat Local de Santé liant principalement l'ARS, le Conseil départemental de l'Eure et la CAPE. »

La prise en charge de cette compétence à l'échelon communautaire a été confortée lors des ateliers de concertation menés dans le cadre de la création de la future Agglo, Normandie Seine Agglomération, au cours desquels les élus du territoire ont fortement exprimé la volonté de voir cette compétence prise en charge.

3 – Génèse du contrat local de santé

Le contrat local de santé, signé entre l'Agence régionale de Santé, le Conseil départemental de l'Eure et la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure, a fait l'objet de neuf mois de préparation.

Co-animé par la Cape, l'ARS et le Département de l'Eure, il a réuni les partenaires suivants :

- CD27
- CAPE
- ARS
- Hopital
- services de l'État (DDCS, EN, etc,...)
- partenaires du champ social et médico-sociale

Cinq groupes de travail se sont ainsi réunis régulièrement entre novembre 2015 et février 2016.

Les éléments forts du diagnostic territorial sont les suivants :

- population médicale en déclin
- vieillissement de la population

- indice de fécondité favorisant le renouvellement de la population
- une part élevée des familles avec enfant en situation précaire
- une forte représentation des familles monoparentales

4 – Objectifs

Le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil de consolidation du partenariat local afin de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé dans le cadre :

- de la mise en œuvre du projet régional de santé
- des politiques mises en œuvre par le Département
- de la politique locale de santé portée par la Cape
- de la politique de la ville, qui vise à réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et améliorer les conditions de vie de leurs habitants dans une perspective de rétablissement de l'égalité entre les territoires
- des politiques mises en œuvre par les organismes de protection sociale
- de la politique mise en œuvre par l'Éducation Nationale
- des politiques mises en œuvre par la Région

5 – 32 fiches actions pour 5 axes

Le CLS retient 5 axes :

Axe 1 : renforcer l'attractivité du territoire

- Accompagner la création de maison de santé pluridisciplinaire (pour proposer une pratique de la médecine adaptée aux nouveaux comportements des médecins généralistes)
- Développer le nombre de maître de stage de médecine générale sur le territoire (pour « fixer » les étudiants sur place)

Fiches actions 1 à 7 – Exemples :

Fiche action 2 : Aller vers les jeunes pour valoriser les métiers de la santé

Fiche action 4 : Co-animation d'un groupe de travail pour l'accompagnement à l'installation des professionnels de santé

Fiche action 5 : Promouvoir, accompagner et finaliser les projets de santé de maison de santé pluridisciplinaire à Gasny, Bueil et Vernon

Axe 2 : agir précocement

- Sensibiliser et repérer les familles vulnérables / diagnostic de périnatalité (portage service de maternité du CHES)

Fiches actions 8 à 15 – Exemples :

Fiche action 8 : Sensibiliser et repérer les familles vulnérables afin de les orienter / diagnostic de périnatalité

Fiche action 14 : Sport Santé Bien-être pour tous

Axe 3 : personnes âgées (outre la MAIA qui existe indépendamment du CLS)

- Accompagner et mettre en œuvre une offre de répit innovante pour les aidants (portage EHPAD A RIDOUX)

Fiches actions 16 à 24 – Exemples :

Fiche action 17 : Réaliser un répertoire des ressources à destination des professionnels

Fiche action 21 : Aménagement de l'habitat des personnes âgées

Axe 4 : personnes en situation de handicap

- Actions de réhabilitation sociale et professionnelle à destination des jeunes (portage clinique des portes de l'Eure/Mission locale) .

Fiches actions 25 à 28 – Exemples :

Fiche action 25 : Sensibiliser et accompagner des professionnels de santé à mieux connaître les problématiques liées au handicap

Fiche action 27 : session de sensibilisation des aidants familiaux, accueillants familiaux et aides à domicile

Axe 5 : santé mentale

- Mise en place d'un conseil locale en santé mentale (enjeu de financement par l'ARS de Normandie, cette action est le pivot de toutes les autres actions dans cet axe)

Fiches actions 29 à 32 – Exemples :

Fiche action 30 : Repérage, dépistage, orientation des personnes en situation de comorbidité psychiatrique/adictive

Fiche action 31 : Actions de formation, sensibilisation à destination des professionnels et du grand public sur la promotion et la connaissance des dispositifs de santé mentale.

Les 32 fiches actions du contrat local de santé représentent un budget de 1.650.000 euros, dont 260.000 euros pris en charge par la Cape.

Une évaluation sera réalisée au terme des trois années prévues par le CLS et la collectivité pourra, si elle le souhaite, renouveler la démarche.
collectivité pourra, si elle le souhaite, renouveler la démarche